

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 64

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. HENRI PONS

OBJET

Convention d'obligations de service public pour la mise à jour du Référentiel Grande
Echelle de l'IGN sur le territoire des Bouches-du-Rhône

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Observatoire
1.22.30**

PRESENTATION

Afin de rationaliser les financements publics en matière de données géographiques, de diminuer les coûts de l'opération, et de proposer la mise à disposition d'un seul référentiel sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône, le Département et ses partenaires ont décidé de mettre à jour la composante orthophotographique du Référentiel à Grande Echelle (RGE) de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN).

Notre collectivité a participé aux côtés de la Région et des différentes intercommunalités du département à la précédente mise à jour de cette base de données (délibération n°59 de la CP du 19 décembre 2014) dans le cadre d'une convention d'obligations de service public signée avec l'IGN.

Pour rappel, les conventions d'obligations de service public résultent d'une décision de la Commission Européenne n°2012/21/UE du 20-12-2011 qui stipule que les collectivités locales peuvent confier à un opérateur économique tel que l'IGN, par le biais d'un mandat, la réalisation d'un service d'intérêt économique général avec pour contrepartie une compensation financière couvrant les charges afférentes aux obligations de services publics supportées.

Après consultation des partenaires, la mise à jour de cette information géographique s'effectuera sur une autre base technique. Seul la Région et le Département financeront la compensation financière car les nouvelles préconisations permettent de diminuer les coûts de production.

Ce rapport a pour but de présenter le montage juridique et financier de ce partenariat.

PARTENARIAT

De par ses obligations de service public, l'IGN a pour mission de mettre à jour l'ensemble de ses Référentiels à Grande Echelle (RGE). L'orthophotographie est une composante de ce référentiel qui en compte quatre. Vu les besoins, le Département et la Région ont décidé de mandater l'IGN afin de réaliser une orthophotographie aérienne des Bouches-du-Rhône. Le coût de l'opération pour les deux mandants s'élève à 50 870 €

Pour mener à bien cette démarche, les partenaires devront signer avec l'IGN une convention d'obligations de service public définissant :

- Les obligations de service public ;
- Les modalités de réalisation du programme de l'IGN ;
- La propriété et les modalités de diffusion des données ;
- La compensation financière des mandants, le suivi, l'évaluation et le contrôle du projet.

Le texte de cette convention est joint au présent rapport.

INTERET DU PROJET

La composante orthophotographique du RGE est constituée de photographies aériennes numériques géoréférencées afin d'être intégrée dans des systèmes d'information géographique.

Elle constitue pour les collectivités territoriales, les Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou le SDISS une source d'information indispensable pour l'identification d'objets, la mesure de planimétrie, la création de bases de données, ainsi que la mise à jour et le contrôle de données géographiques.

Conformément à la démarche de mutualisation des moyens, cette base de données sera mise gratuitement à la disposition des utilisateurs.

FINANCEMENT

Le coût total estimé de l'opération est évalué par l'IGN à **168 810 €** La part de l'institut s'élève à **117 940 €** La compensation financière des mandants est fixe et s'élève à **50 870 €** répartis comme suit :

- Département des Bouches-du-Rhône : **35 609 €**
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : **15 261 €**

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le délégué à l'Aménagement du Territoire, je propose :

- d'attribuer au profit de l'IGN une compensation financière de 35 609 € pour la mise à jour du référentiel orthophotographique du département ;
- de m'autoriser à signer la convention d'obligations de service public.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL